



Procédure de surendettement

Par **ange83**, le **17/01/2014** à **12:43**

bonjour
je suis depuis 2ans et demi a la banque de france que j'ai tjrs payer ayant eu un 4eme enfant et de ne plus travailler j'ai fait une demande de revoir mon dossier pour abuser un peu mes mensualités ça a été refusé j'ai demandé pourquoi car même si on me dit non je peux payer ben j'ai des difficultés suis passé en jugement et je ne comprend pas ce qui me dit si vous pouvez m'expliquer car je pense que ça veut dire tu te tais et paye
PAR CES MOTIFS
DECLARE le recours recevable en la forme ;
CONFIRME la décision d'irrecevabilité prise par la commission de surendettement en date du 24.07.13
DECLARE m..... et mme irrecevables a la procédure de surendettement
DIT que la présente décision met fin a la procédure de surendettement
DIT que les dépens resteront a la charge de l'état
DIT que la présente décision sera notifiée au débiteur et aux créanciers par lettre recommandée avec accusé de réception
pouvez vous m'expliquer ce que ça veut dire en plus simple merci beaucoup pour votre aide